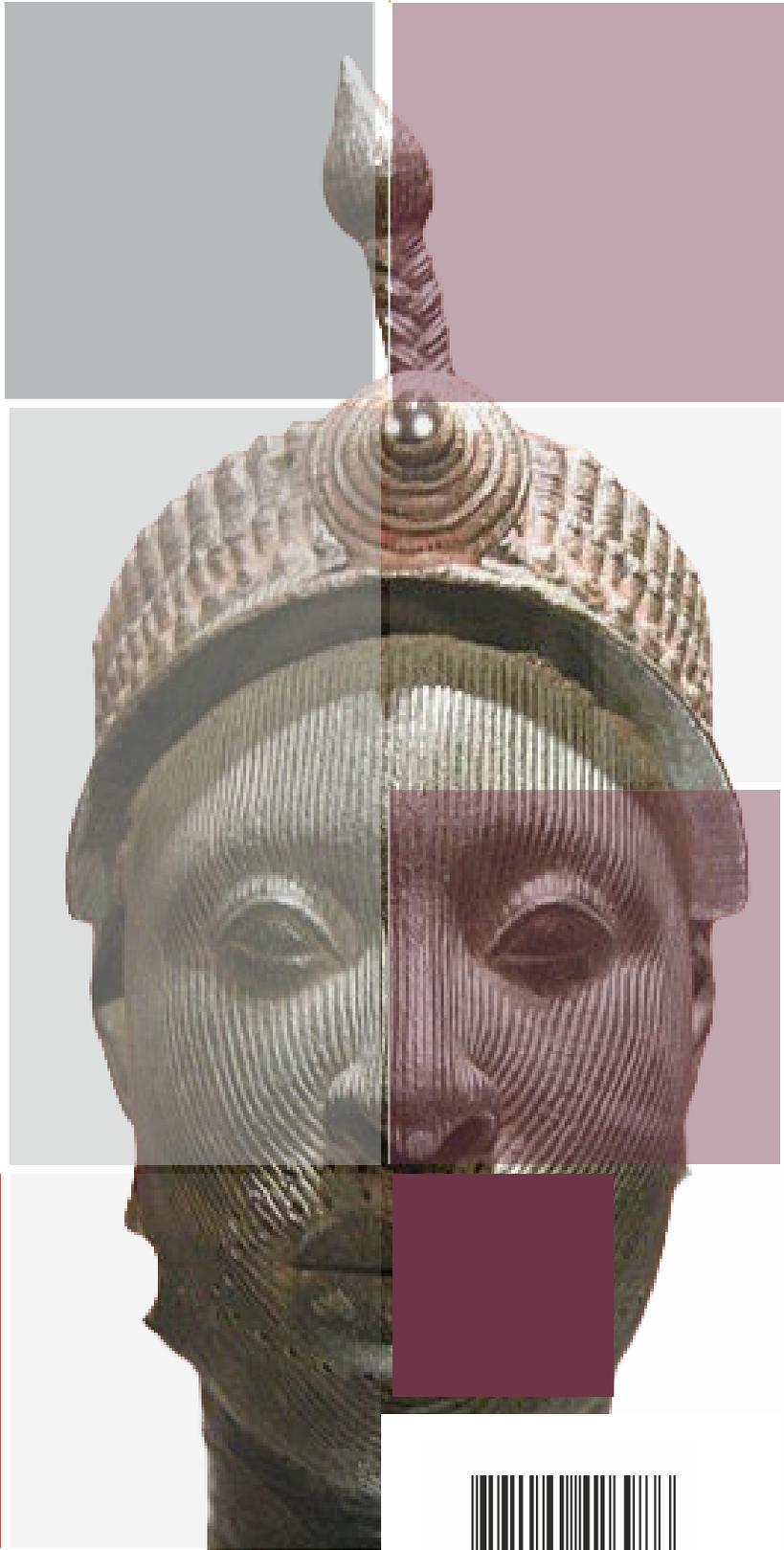


MÉLANGES EN
L'HONNEUR DU
PROFESSEUR
KOFFI AHADZI-NONOU



INVITATION

M
E
L
A
N
G
E
S



DROIT  Faculté
de Sciences sociales
UNIVERSITÉ DE POITIERS

 PRESSES UNIVERSITAIRES
JURIDIQUES DE POITIERS

Varias autour du droit

Etudes réunies par les professeurs
Adama KPODAR et Dodzi KOKOROKO.



ISBN 979-10-90426-98-6
ISSN 2492-6272

DROIT PUBLIC

MÉLANGES



*Le Président de l'Université de Lomé a l'honneur de vous inviter aux
cérémonies de remise des Mélanges au Professeur Koffi
AHADZI-NONOU, Président honoraire de l'Université de Lomé,
Membre de la Cour constitutionnelle du TOGO.*

*Les manifestations auront lieu les 7 et 8 janvier 2020 à l'Auditorium
de l'Université de Lomé, selon le programme joint.*



108

Mélanges Koffi AHADZI-NONOU
Variés autour du droit public



DROIT PUBLIC

DROIT
& Sciences sociales
UNIVERSITÉ DE DSHANG

9 PIERRES JAUVENELIACHES
L'ARRÊTÉE DE POLITIKO

Variés autour du droit public

MÉLANGES
en l'honneur du professeur Koffi
AHADZI-NONOU



MÉLANGES

Etudes réunies par les professeurs
Adama KPODAR et Dodzi KOKOROKO.

PROGRAMME DE LA CEREMONIE DES REMISES DES MELANGES Prof. AHADZI-NONOU KOFFI

Les 7 et 8 janvier 2020 à l'Université de Lomé (TOGO)

Concevoir les Mélanges en l'honneur du Président Koffi-AHADZI-NONOU relève d'une évidence, si ces derniers sont perçus comme une dévotion intellectuelle manifestée sous forme d'hommage des collègues et amis à un collègue, en récompense à tout ce qu'il a apporté à la communauté.

Pour les universitaires, particulièrement ceux d'Afrique noire francophone, le Professeur AHADZI-NONOU fait partie de ces icônes du droit public et de la science politique. Cet éminent personnage se distingue par sa pluridisciplinarité et par sa complétude universitaire, avec en toile de fond une « *passion* » hors pair dans ce qu'il entreprend.

Très tôt, refusant l'étroitesse universitaire qui conduisait les étudiants de son époque à une spécialisation disciplinaire prématurée, le Président, après avoir obtenu le Diplôme d'études approfondies en Droit public (Organisation de l'Etat et fonctionnement des services publics) à l'Université de Poitiers en 1979, s'est immédiatement engagé dans un autre en Analyse politique et institutionnelle dans cette même Institution en 1980. Il était certainement porté par le mouvement doctrinal de l'époque qui appelait au raffermissement de la science politique, et prenait ainsi conscience qu'un bon juriste, en tout cas en droit public devrait avancer avec la béquille du droit et se ressourcer dans l'âme de la science de la politique.

Engagé et passionné par la politique des Etats du Tiers-monde, le fonctionnement de leurs institutions, comme nous le content ses amis, il n'hésita pas, et ce avec outrecuidance, à s'attaquer dans sa thèse à l'étude des institutions de son pays le Togo, en ce temps, englué comme les autres Etats africains, dans un régime de parti unique et de dictature. Sa thèse « *Essai de réflexion sur les régimes de fait : le cas du Togo* », soutenu en 1985 à l'Université de Poitiers, devint intellectuellement célèbre, un ouvrage de référence, mais pratiquement contre-productif pour le jeune docteur qui devait rentrer dans son pays pour mettre sa compétence au service de l'intérêt général.

Devant ce retour manqué au pays natal, et comme on n'allume pas une lumière pour la mettre sous le boisseau, il exporta cette compétence à l'Université Nationale du Bénin (1986-1987), puis à l'Université de Niamey (1987-1992) où il vit son exil... A la faveur de l'effondrement du présidentielisme négro-africain par l'essor de l'Etat de droit, il retrouva sa carrière universitaire au Togo, à partir de 1992, qui lui permettait en 1997 d'être, le premier Agrégé de Droit public et de sciences politiques et le premier Professeur titulaire de Droit public en 2003.

Le Maître s'intéressait beaucoup au Droit international public, au Droit constitutionnel, au Droit international et national des droits de l'homme, au Droit et politique de l'environnement dans ses versants internes, communautaires et internationaux. Epousant la posture du militantisme juridique, conjuguée avec la vision « Benthamienne » du droit et de la science politique, l'ordre juridique et l'ordre politique actuel qu'il fustige pour leur perversité et leur

injustice, devraient viser le développement, la paix dans nos Etats et le bien-être des peuples. Ses écrits amènent à penser qu'il oscille entre le positivisme et l'humanisme, et il devient de plus en plus tolérant face aux « péchés » que l'Etat peut commettre en restant dans la posture des critiques constructives.

Le Président Koffi AHADZI-NONOU n'est pas un universitaire avare. Il est un passeur entre les mondes universitaires. Il draine ainsi derrière des doctorants, des docteurs, des Agrégés et des Professeurs Titulaires. Il a permis à certains comme à nous autres, dans l'objectivité et dans la rigueur qui caractérisent notre fonction de gravir rapidement ces redoutables grades universitaires, en nous faisant découvrir, sans concessions, la méthode et le sentier qu'il fallait emprunter. Membre du Jury du Concours d'Agrégation de Droit Public en 2005 et Président dudit jury en 2013, 2015 et 2017, il continue de former toute une génération d'enseignants de haut rang.

C'est certainement cet engagement pour la cause universitaire qui lui a valu une fulgurante ascension dans les fonctions d'administration universitaire, qu'il commença en interne en tant que Chef de département de Droit public (1995-2003), qu'il acheva avec les plus hautes responsabilités, notamment comme Vice-Président de l'Université de Kara (2003-2006) et Président de l'Université de Lomé (2006-2014). Sur le plan régional notamment au sein du CAMES il occupa de hautes fonctions : Président du Comité Consultatif Général (Conférence des Recteurs et présidents des universités) du CAMES (2009-2014) ; Membre du Comité Technique Spécialisé des sciences juridiques et politiques (1996-2006). Sa vie universitaire est donc complète.

L'homme s'est longtemps mis à l'écart du pouvoir politique, surtout des partis politiques et se plait souvent à revêtir son manteau de non engagé...Mais, il l'était, l'est, quand même, pour certaines causes politiques. La première, c'est la paix et la réconciliation. A ce titre, il était Premier Rapporteur de la Commission Vérité Justice et Réconciliation du Togo (2009-2012). La deuxième, c'est le contrôle juridictionnel de l'action politique entant que Juge à la Cour Constitutionnelle du Togo depuis 2014.

C'est pour immortaliser ce parcours exemplaire, que ces premiers élèves ont coordonné ses Mélanges autour de l'idée fondamentale chère au Maître : les finalités du droit et de la science politique. Il s'agit d'une éternelle problématique, qui justifie l'existence même des disciplines et de leurs enseignements, mais qui ne saurait se réduire à un questionnement réducteur des objectifs, ou des missions de la règle du droit ou de la science politique. En réalité, l'idée de finalités fait remonter à la conception, à la qualité, à l'exécution, à l'évaluation de l'instrument, qui doit atteindre sa cible.

Adama KPODAR
Professeur des Universités
Université de Kara

Dodzi KOKOROKO
Professeur des Universités
Université de Lomé

PREMIERE PARTIE : Le 7 janvier 2020**COLLOQUE : L'ETAT ENTRE DROIT ET SCIENCES POLITIQUES.**

Maître de cérémonie : **M. Akodah Ayewouadan**, Université de Lomé.

07h30-08h30 : Arrivée et installation des invités et participants.

08h30-09h00 : Cérémonie d'ouverture.

- Mot du Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Lomé ;
- Discours d'ouverture du Président de l'Université de Lomé.

09h00-09h30 : Pause-café.

09h30-10h00 : Leçon inaugurale : « L'Etat ».

- Prof. Augustin Loada.

ACTE 1 : L'Interne

- Sous la Présidence du Prof. Babacar Gueye

10h00-10h20 : « Les transformations normatives dans la régulation de l'Etat », Prof. Fabrice Hourquebie, Université de Bordeaux.

10h20-10h40 : « Les transformations institutionnelles dans la régulation de l'Etat », Prof. Dominique Breillat, Université de Poitiers.

10h40-11h00 : « L'Etat économique et social » : Prof. Kako Nubukpo, Université de Lomé.

11h00-11h20 : « La pensée du Professeur Koffi Ahadzi-nonou et le droit constitutionnel africain », M. Joël Adéloui, Université d'Abomey-Calavi.

11h20-11h40 : « Le juge constitutionnel et le droit politique », Prof. Nadine Machikou, Université Yaoundé 2.

11h40-12h40 : Débats.

12h40-14h20 : Pause-déjeuner.

ACTE 2 : L'international

Sous la Présidence du Prof. Dominique Breillat, Université de Poitiers.

14h20-14h40 : « Les Etats face au défi de la protection de l'environnement », M. Kossivi Hounaké, Université de Lomé.

14h40-15h00 : « Les Etats face aux défis des droits de l'Homme », **Prof. Oumarou Narey**, Université Abdou Moumouni de Niamey.

15h00-15h20 : « Les Etats face aux défis de la justice pénale internationale », **Prof. Alioune Sall**, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

15h20-15h40 : « Les Etats face aux défis du droit communautaire », **Prof. Seni Ouedraogo**, Université Ouaga 2.

15h40-16h00 : « Les organisations internationales face aux immunités », **Prof. Dandi Gnamou**, Université d'Abomey-Calavi.

16h00-16h30 : **Débats**

16h30-17h00 : **Synthèse des travaux.**

Prof. Gérard Pekassa, Université de Yaoundé 2.

17h00-17h15 : **Clôture.**

Deuxième PARTIE : Le 8 janvier 2020

HOMMAGES ET REMISE DES MELANGES

Maître de cérémonie : **M. Akodah Ayewouadan**, Université de Lomé

07h30-08h30 : Arrivée et installation des invités.

08h30-09h00 : Cérémonie d'ouverture

- Mots de bienvenue : **Prof. Dodzi Kokoroko**, Université de Lomé

09h00-09h10 : Hommages des Professeurs **Dodzi Kokoroko** et **Adama Kpodar**, Universités de Lomé et de Kara.

09h10-09h20 : Hommage des collègues de l'Université de Lomé : **M. Komi Wolou**, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Lomé.

09h20-09h30 : Hommages de collègues l'Université de Kara : **M. Babakane Coulibaley**, Université de Kara.

09h30-09h40 : Hommages des collègues de l'Université de Poitiers : **Prof. Dominique Breillat**, Université de Poitiers.

09h40-09h50 : Hommage des collègues des Universités du Cameroun : **Prof. Nadine Machikou**, Université Yaoundé 2.

09h50-10h00 : Hommages des collègues des Universités du Bénin : **Prof. Noël Gbaguidi**, Université d'Abomey-Calavi.

10h00-10h10 : Hommage des juges constitutionnels : **M. Joseph Djogbenou**, Président de la Cour constitutionnelle du Bénin, Université d'Abomey-Calavi.

10h10-10h20 : Hommage des Doctorants : **Mlle Abalo Okpè Afi**, Université de Lomé.

10h20-10h40 : Présentation des Mélanges : **M. Kossivi Hounaké**, Université de Lomé.

10h40-10h45 : Remise des Mélanges : **Profs. Dodzi Kokoroko** et **Adama Kpodar**. Universités de Lomé et de Kara.

10h45-11h00 : Mot du récipiendaire.

11h00-11h10 : Photo de famille.

11h10-12h00 : Cocktail et fin de la cérémonie.